



## Opération Mon Arbre à moi

**Votre enfant est né en 2023 ? Faites-vous connaître.**

Chaque année, la cérémonie « Mon Arbre à moi » permet aux familles de participer à la plantation d'un arbre saluant la naissance des bébés Villebonnais. Si vous souhaitez que le prénom de votre enfant soit apposé sur une plaque installée à côté du jeune arbre, faites-vous connaître auprès des Services techniques jusqu'au vendredi 16 mai 2025

### Autorisation de publication

NOM / PRÉNOM DE L'ENFANT (SEUL LE PRENOM SERA RENSEIGNÉ SUR LA PLAQUE)

.....

Né(e) le : ...../...../.....

M. ET / OU MME. (PARENTS DE L'ENFANT)

.....

ADRESSE

.....

TÉLÉPHONE

COURRIEL

.....

.....

Autorisons la publication du prénom de notre enfant sur la plaque installée à côté du jeune arbre dans le cadre de l'opération « Mon Arbre à moi ».

### Invitation

**Vous êtes cordialement invités à la cérémonie « Mon Arbre à moi » qui se déroulera  
En septembre 2025 à l'occasion de la fête de la Saint-Côme et Saint-Damien  
pour dévoiler la plaque et inaugurer l'arbre**

M. ET / OU MME. .... PARTICIPERA(ONT) À LA CÉREMONIE

Nombre d'adultes .....

Nombre d'enfants .....

**Formulaire à retourner aux Services Techniques jusqu'au vendredi 16 mai 2025**

Signature des parents :

### Services Techniques

Rue du Commandant Marin-la-Meslée 91140 Villebon-sur-Yvette

Tél. 01 69 93 49 30 - ctm@villebon-sur-yvette.fr



## AUTORISATION PARENTALE DE DROIT A L'IMAGE

*Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image ou d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.*

JE (NOUS), SOUSSIGNE(S) : .....

ADRESSE : .....

PARENT1, PARENT2, REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT (rayer les mentions inutiles) :  
.....

TEL. : .....

COURRIER ELECTRONIQUE : .....

Autorise(sons) pour l'année ..... la diffusion d'une photo ou vidéo où figure mon enfant sur :

Les supports imprimés de la Ville : magazine municipal "Vivre à Villebon", Guide municipal, Agenda, brochures et plaquettes...

Les supports numériques de la Ville : site Internet [www.villebon-sur-yvette.fr](http://www.villebon-sur-yvette.fr), compte Calameo de la Ville, application mobile Villebon...

Les pages des réseaux sociaux de la Ville : page Facebook officielle de la Ville, compte Youtube officiel de la Ville, compte Flickr...

La ou les photos et vidéos ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, ni utilisées à d'autres usages que ceux décrits ci-dessus.

Date de la demande

Signature du demandeur

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits permanents d'accès et de rectification, voire d'effacement aux informations qui vous concernent. La commune de Villebon-sur-Yvette prend très au sérieux le respect de la vie privée des personnes, et déploie tous les moyens à sa disposition dans l'objectif de transparence et des mesures de sécurité des données personnelles. Lorsque vous aviez consenti au traitement des données vous concernant, vous disposez du droit de révoquer votre consentement. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous devez adresser votre demande au délégué à la Protection des Données Personnelles : [dpd@villebon-sur-yvette.fr](mailto:dpd@villebon-sur-yvette.fr)*